

# SÉANCE DU 24 septembre 2018

Convocations du 17 septembre 2018.

L'An Deux Mil dix huit, le vingt-quatre septembre, à 19 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

**Etaient Présents** : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, David FERRAND, Christophe FREBOURG, Michel DIDION.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents** : Emmanuel COTREBIL, Sylvie GASSE, Amélie ALEXANDRE

**Secrétaire de séance** : Brigitte MARITAUD-GRONGNET

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

## ELABORATION DU PLUi - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) (DELIBERATION 2018/28)

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 17 septembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

Vu la délibération complémentaire de prescription de l'élaboration du PLUi du territoire du Plateau de Martainville, de définitions des modalités et du déroulement de la concertation suite à la création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin du 19 juin 2017 ;

Vu le projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu, au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

M. le Maire présente les quatre orientations du PADD au conseil municipal :

- S'inscrire dans un développement urbain équilibré et solidaire
- Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace
- Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux
- Offrir un cadre de vie de qualité dans un environnement valorisé

La parole est donnée aux membres du conseil municipal. Un débat sur ces orientations a lieu, les principaux échanges et questionnements sont les suivants :

- Dans le cas d'un projet d'installations d'éoliennes, les membres du conseil municipal souhaiteraient que le lieu ne soit pas imposé et que les communes concernées aux alentours puissent donner leur avis.

- La question se pose du fait que le contournement Est ne figure pas dans le PADD. M. le Maire explique qu'il y a une réserve de 300 m mais que la largeur de la bande de roulement n'est pas encore définitivement validée dans les plans.

- Les projets écrits sont importants et le financement sera lourd, le conseil municipal pense que la réalisation de l'ensemble des propositions ne sera pas possible. Exemple concernant la pratique des modes doux.

- Le fait d'étudier et de débattre sur ce sujet au sein du plateau de Martainville est un atout et permet aux communes de défendre plus facilement ses propres intérêts.

- Le conseil municipal se pose la question sur la future maitrise des terrains à bâtir de notre territoire. Le Plu actuel est-il toujours utilisable et jusqu'à quand ?

- Le conseil municipal souhaiterait plus de précision sur la décision de sursis à statuer.

Le conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

La séance est levée à 21 h 40.